

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 8 juillet 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-35

Le conseil d'administration s'est réuni le 08 juillet 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 juin 2019.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 03 juin 2019

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 03 juin 2019.

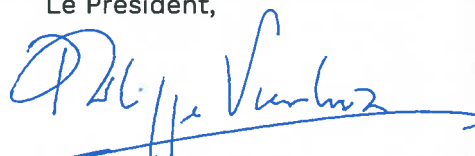
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointes:

- compte rendu du conseil d'administration du 03 juin 2019.

Fait à Tours, le 08/07/2019
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 12 JUL. 2019
	Transmise au recteur le : 12 JUL. 2019

Direction des Affaires Juridiques et du patrimoine

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 03 juin 2019**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Anne DUITTOZ ; M. Emmanuel NERON ; M. Claude OPHELE ; M. Philippe PREVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;

Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Killian RASCHEL ; m ; Clovis TAUBER ;

M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAULT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;

M. Killian DEVENEY ; Mme Louise TERRIER ;

Mme Catherine BEAUMONT ;

Ont donné procuration

Mme Chantal BARRIN-LE-GUELLEC à M. Clovis TAUBER

M. David FIALA à M. Philippe ROINGEARD

M. Cédric ARDOUIN à M. Jean FABBRI

M. Quentin HENNION-IMBAULT à Mme Louise TERRIER

Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe ROINGEARD

M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON, Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ;
M. Daniel ALQUIER, Vice Vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile GOÏ, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie étudiante, chargée de la formation initiale tout au long de la vie ; M. Jean-Charles BILLAUT, Vice-président chargé des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement ; M. Marc DESMEDT, Vice-président des relations internationales ; Mme Concetta PENUTTO, Vice-présidente chargée de l'égalité, du handicap et de la diversité ; M. Pierre GABETTE, Directeur général des Services ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur de cabinet ; Mme Nathalie ALBERT, Directrice de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; M. Alexis CHOMMELOUX, Directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines ; M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 6 mai 2019.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 06 mai 2019 par la délibération n°2019-26.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations par le Président

- COMUE

A ce stade, toujours aucune avancée sur l'évolution de la COMUE Centre-Val de Loire. Des discussions ont lieu avec le rectorat pour tenter de « sauver » la masse salariale de la COMUE afin qu'elle soit transférée aux établissements.

Pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" EaT, Jean Fabbri réclame une nouvelle fois la dissolution de la CoMUE CVL dont les organes délibérants sont absents près de deux ans après la promulgation du décret. Il réitère le souhait de voir s'organiser une coopération mutuellement avantageuse avec l'université d'Orléans et l'INSA sans structure juridique lourde comme l'autorise l'ordonnance de décembre 2018.

- CVEC (contribution de vie étudiante et de campus)

Plusieurs réunions ont été organisées en interne pour décider de l'utilisation des crédits provenant de la CVEC. Le principe est de sanctuariser la CVEC afin qu'elle soit dépensée exclusivement à des projets de vie étudiante et de vie de campus.

Le montant de la CVEC (reversé par le CROUS) est d'environ 1 M€ dont plus de 40% sont déjà fléchés (contribution santé et FSDIE).

- SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) et étude de valorisation du patrimoine

Le travail pour l'élaboration du SPSI, dont le volet valorisation du patrimoine, avance. L'objectif est de proposer au MESRI une première version du SPSI à la mi-juillet pour une approbation définitive par le CA du 30 septembre 2019. Le SPSI est un document important et essentiel qui doit être validé in fine par le MESRI et la DIE.

Au nom des élus EaT Jean Fabbri conteste l'externalisation de la "valorisation du patrimoine" à un groupe financier qui se contente de collecter l'expérience des collègues pour en faire du profit.

- Guichet multiservice – Welcom desk

L'université accueillera fin août et début septembre sur le site du Plat d'Étain tous les étudiants internationaux au sein d'un guichet multiservice. Seront proposés aux étudiants internationaux différents services nécessaires à leur accueil (préfecture, CAF, CPAM, CROUS, Fil Bleu...). Après ce passage, les étudiants internationaux se rendront dans les composantes pour leur inscription administrative.

2.2. Bilan des consommations d'énergie

M. Grégoire Barghamian, responsable du pôle énergie au service technique de l'immobilier, présente, à l'aide d'un diaporama, le bilan des consommations énergétiques 2018-2019.

Appréciant les informations données, Jean Fabbri (EaT) déplore la logique budgétaire qui a conduit depuis plusieurs années à faire composer les étudiants en janvier pour leurs examens dans des amphis mal chauffés durant la pause des vacances et en conséquence très froids; il réclame un net changement. Concernant le site Grandmont, il souligne l'importance, malgré la dépense, d'un éclairage nocturne.

2.3. Calendrier des instances 2019-2020

Le calendrier des instances 2019-2020 (conseils, commissions...) est communiqué aux conseillers.

3. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

3.1. Approbation des conventions internationales.

Le conseil d'administration doit approuver seize conventions internationales.

Convention d'échange d'étudiants :

1. Renouveau - Convention d'échange d'étudiants - Université of Wollongong (Australie) - Université de Tours
2. Création - Convention d'échange d'étudiants - Université du Québec à Trois-Rivières (Canada) - Université de Tours - UFR ASH - Dép. Psychologie - Laboratoire PAVeA
3. Création - Convention d'échange d'étudiants - Aoyama Gakuin (Japon) - Université de Tours
4. Création - Convention d'échange d'étudiants - Osaka University (Japon) - Graduate School/School of Human Sciences - Université de Tours - UFR Arts et Sciences humaines + Lettres et Langues

Convention d'échange spécifique :

5. Renouveau - Convention d'échange spécifique - Beijing Institute of Technology (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
6. Renouveau - Convention d'échange spécifique - University of Science and Technology Beijing (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
7. Renouveau - Convention d'échange spécifique - Beijing University of Chemical Technology (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
8. Renouveau - Convention d'échange spécifique - Beijing Forestry University (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
9. Renouveau - Convention d'échange spécifique - Beijing Jiaotong University (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
10. Renouveau - Convention d'échange spécifique - Northeastern University (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
11. Renouveau - Convention d'échange spécifique - Chinese University of Petroleum (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine
12. Création - Convention d'échange spécifique - Beijing University of Technology (Chine) - Programme Polytech Mundus - Chine

Accord-cadre :

13. Création - Accord-cadre - Aoyama Gakuin (Japon) - Université de Tours
14. Création - Accord-cadre - Osaka University - Graduate School/School of Human Sciences (Japon) - Université de Tours
15. Renouveau - Accord-cadre - Simon Fraser University (Canada) - Université de Tours
16. Renouveau - Accord-cadre - Universidad Ricardo Palma (Pérou) - Université de Tours

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les seize conventions internationales par la délibération n°2019-27.

3.2. Délégation au Président pour signer des marchés publics.

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant, ou sans montant maximum, doit faire l'objet d'une délégation de signature au Président de l'université. La signature du Président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité par la délibération n°2019-28 la délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des deux marchés publics, avenants éventuels inclus par.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Politique indemnitaire des personnels Biatss.

La mise en place progressive du RIFSEEP (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a nécessité de revoir l'ensemble de la politique indemnitaire des personnels Biatss : cotation des postes et niveau du régime indemnitaire. Il est proposé au conseil d'approuver cette nouvelle politique indemnitaire.

Intervention de Mme Juliette Rousseau : « Nous ne voulons pas cautionner le RIFSEEP qui nous paraît un outil qui peut facilement glisser vers une gestion au mérite. C'est encore plus vrai pour le CIA, qui de plus selon les années sera garanti ou non et servira par exemple à récompenser en cas de surcharge de travail. »

Le conseil d'administration approuve la politique indemnitaire des personnels Biatss : cotation des postes et niveau du régime indemnitaire par la délibération n°2019-29 (25 pour – 4 abstentions).

4.2. Rémunération des personnels Biatss contractuels.

Concomitamment à la mise en place du RIFSEEP à la revalorisation du régime indemnitaire des personnels Biatss titulaire, il est également proposé de revaloriser la rémunération des personnels Biatts contractuels (CDI et CDD)

Intervention de Mme Juliette Rousseau : « Nous ne voulons pas banaliser le recours à la précarité car à ce jour il y a absence de perspective de titularisation des agents. »

Le conseil d'administration approuve la rémunération des personnels Biatss contractuels par la délibération n°2019-30 (25 pour – 4 abstentions).

4.3. Utilisation des emplois de Biatss vacants à la rentrée 2019 – campagne.

Par la délibération n°2018-69, le conseil d'administration du 24 septembre 2018 s'est prononcé sur l'utilisation des emplois de Biatss vacants à la rentrée 2019 ou en cours d'année universitaire 2018/2019. Compte tenu, essentiellement, de départs à la retraite déclarés au cours de l'année, il y a lieu de statuer sur l'utilisation de ces emplois devenus vacants.

Jean Fabbri, pour les élus EaT, souligne une fois de plus la fragilisation de l'université causée par le recours systématique aux gels d'emplois, recours au CDD : ce n'est ni une bonne chose pour notre établissement, ni pour les personnels.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois de Biatss vacants à la rentrée 2019 – 2^{ème} campagne par la délibération n°2019-31 (20 pour - 4 contre - 5 abstentions).

5. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

5.1. Modification des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances des diplômes de licence, licence professionnelle et master.

Le conseil d'administration doit approuver les modifications des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances des diplômes de licence, licence professionnelle et master proposées par la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 mai 2019.

Jean Fabbri (EaT) s'étonne que le bilan et les nouvelles modalités des UE CERCIP ne soient pas présentés à ce conseil alors que la question avait été posée lors du précédent CA, d'autant que de nombreuses critiques sont apparues sur les modalités imposées (amphi inversé, calendrier, évaluation,...).

Le conseil d'administration approuve les modifications des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances des diplômes de licence, licence professionnelle et master par la délibération n°2019-32 (26 pour - 3 abstentions).

5.2. Extension de la campagne de recrutement en master 1.

Sur proposition des équipes pédagogiques, il est proposé de prolonger la campagne de recrutement en master 1 pour les masters 1 listés ci-après. Les critères de sélection et les capacités d'accueil décidés par la délibération n°2018-94 demeurent inchangés.

- extension de la campagne de recrutement en master 1 via la plateforme de candidature en ligne e-candidat – rentrée 2019 :

- Arts et Sciences Humaines :
Mentions : Philosophie, Histoire de l'Art, Sociologie, Musique et histoire - du 15 au 26 juin
- Centre d'études supérieures de la Renaissance :
Mentions Histoire, civilisation, patrimoine et Humanités numériques – du 4 au 16 juin
- Lettres et Langues
Mention Lettres – du 27 mai au 25 juin
Mention Etudes italiennes – du 28 mai au 25 juin
MEEF parcours Lettres – du 5 juin au 25 juin
- Sciences et Techniques :
M1 Mathématiques – du 30 mai au 14 juin
M1 MEEF Physique/Chimie – du 27 mai au 1er juillet
M1 Chimie Science de la matière – du 3 juin au 14 juin
M1 Physique + M1 EEA – du 10 juin au 23 juin
M1 Sciences de l'eau parcours hydrosystèmes et bassins versants – du 4 juin au 23 juin

Pour Jean Fabbri (EaT) la nécessité de prolonger la campagne de recrutement tient à la réduction du nombre de demandes, réduction liée aux effets désastreux à la fois de la sélection en master instaurée il y a 3 ans et des annonces sur l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants hors UE : cela constitue une réelle menace sur l'existence de nombreux masters de notre université.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'extension de la campagne de recrutement en master 1 par la délibération n°2019-34.

6. RECHERCHE ET VALORISATION

6.1. Cadrage des mobilités recherche des enseignants-chercheurs.

En l'absence de disposition régissant l'affectation et le changement d'affectation des enseignants-chercheurs dans les unités de recherche de l'université, il est proposé d'approuver un cadrage de la mobilité recherche au sein des unités de l'université.

- approbation du cadrage des mobilités recherche des enseignants-chercheurs :
 - . changement d'affectation recherche au sein de l'université de Tours (p.j.)
 - . affectation recherche (accueil) d'un enseignant-chercheur extérieur dans une unité de l'université de Tours (p.j.)
 - . affectation recherche (sortante) d'un enseignant-chercheur de l'université de Tours dans une unité de recherche externe à l'université de Tours (p.j.)

Pour Jean Fabbri (EaT), les modalités présentées sont dans la continuité des pratiques de l'université, et ne constituaient pas une difficulté majeure pour les collègues, par contre ceux des enseignants-chercheurs qui se voient exclus d'un laboratoire sont toujours dans une situation très perturbante : ces situations sont trop nombreuses.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le cadrage de la mobilité recherche au sein des unités de l'université par la délibération n°2019-33.

6.2. Compte rendu de la commission recherche du 30 avril 2019.

M. Daniel Alquier, vice-président recherche et valorisation, présente les points examinés par la commission recherche du 30 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 04 juin 2019

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)